

ARRETE PREFECTORAL
REGIONAL
en date du 5-9-77
enregistré le 5-9-77
sous le numéro 97-435

ARRETE
modifiant l'arrêté du 7 décembre 1972

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la porte provenant de l'église de MEZIERES-EN-BRENNE (Indre), déplacée du jardin du presbytère situé 14, rue du Pont Malientras, à MEZIERES-EN-BRENNE, cadastré parcelle numéro 241, section AB, au lieu-dit "La Ville", et remontée dans le mur d'un ancien moulin situé rue du Nord, à MEZIERES-EN-BRENNE, cadastré parcelle numéro 614, section AB, au lieu-dit "La Ville"

Le Préfet de la région Centre,
Préfet du Loiret,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

La commission supérieure des monuments historiques entendue ;

VU l'arrêté en date du 7 décembre 1972 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la porte provenant de l'église de MEZIERES-EN-BRENNE (Indre) et remontée au fond du jardin du presbytère ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

.../...

ARRETE

Article 1er. - Les lignes suivantes se substituent à l'article 1er de l'arrêté du 7 décembre 1972 susvisé :
"Est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques la porte provenant de l'église de MEZIERES-EN-BRENNE (Indre), antérieurement située au fond du jardin du presbytère, sur la parcelle numéro 241, figurant au cadastre section AB, au lieu-dit "La Ville", et appartenant à la commune de MEZIERES-EN-BRENNE (Indre) depuis une date antérieure au 1er janvier 1956, remontée dans le mur de l'ancien moulin, situé rue du Nord, sur la parcelle numéro 614, d'une contenance de 2 ares 20 centiares, figurant au cadastre section AB, au lieu-dit "La Ville", et appartenant à la commune de MEZIERES-EN-BRENNE (Indre) par acte passé devant Maître Yves STEIGER, notaire à MEZIERES-EN-BRENNE (Indre), le 31 mars 1988, publié au bureau des hypothèques du BLANC (Indre), le 16 mai 1988, volume 2271, numéro 1".

Article 2. - Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3. - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

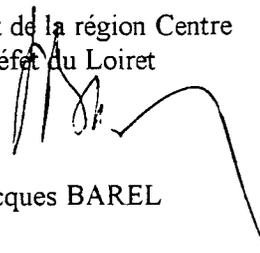
Fait à Orléans, le 5 SEP. 1997

Copie certifiée conforme
P. Le Directeur Régional
des Monuments Historiques

Alain JOURNAU



Le Préfet de la région Centre
Préfet du Loiret



Jacques BAREL